



TAXES 2026

Lors de votre paiement, il est essentiel d'inscrire votre numéro de matricule de 10 chiffres (qui apparaît sur votre compte de taxes) ou de joindre les coupons de versement.

Voici les modalités de paiement pour l'année 2026 :

- **Au bureau municipal (au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)**
 - En argent comptant, accompagné des coupons de versement;
 - Par chèque, accompagné des coupons de versement;
 - Par Interac (débit seulement);
 - Via la boîte aux lettres extérieure sécurisée (chèque seulement, accompagnés des coupons de versement);
 - Il est à noter que les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.
- **Par la poste :**
 - En utilisant les coupons joints à votre compte de taxes et en nous faisant parvenir des chèques postdatés pour chacune des échéances des versements;
 - En libellant les chèques au nom de Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
 - En postant le tout au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0.
- **Par Desjardins :**
 - Par Accès D (transaction électronique). Le fournisseur est « **Municipalité Ste-Hélène de Bagot – Taxes (Qc)** »;
 - Au guichet automatique (en indiquant les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule);
 - Au comptoir;
 - Par téléphone au 1 800 224-7737, option 1;
 - Service à la clientèle (Accès D) : 1 888 233-2473.
- **Par la Banque Nationale (NOUVEAU)**
 - Par transaction électronique. Le fournisseur est « **Municipalité Sainte-Hélène de Bagot (Taxes)** »;
 - Au guichet automatique (en indiquant les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule);
 - Au comptoir;
 - Par téléphone au 1 844-394-4494, options 1, 3, 3 (pour une entreprise);
 - Par téléphone au 1 888 835-6281, option 2 (pour un particulier).

- **Par la Banque Laurentienne (NOUVEAU)**
 - Par transaction électronique. Le fournisseur est « **Mun. Ste-Hélène de Bagot (taxes)** »;
 - Au guichet automatique (en indiquant les 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule);
 - Au comptoir;
 - Par téléphone au 1 800 252-1846, option 1, 3, 3, (info générale);
- **Par votre créancier hypothécaire :**
 - Il est de votre responsabilité de fournir à votre créancier hypothécaire votre compte de taxes dès réception de celui-ci et de vous assurer que les paiements seront effectués aux dates d'échéance afin d'éviter des frais d'intérêts.

Pour toute question, communiquez avec nous au 450 791-2455, poste 0.

Merci de votre compréhension!